

Inventons un nouveau lieu partagé dans l'ancien tribunal de Château-Chinon Compte-rendu des échanges des ateliers d'été des 10 et 11 juillet 2023

1. Contexte et statut de ce document

La communauté de communes Sommet, Morvan et Grands Lacs a lancé une maîtrise d'œuvre sur la réhabilitation de l'ancien tribunal d'instance de Château-Chinon. Le cabinet AMD-AI et associés est chargé de finaliser les études, de mettre en place des chantiers participatifs, d'animer la démarche participative d'appropriation des locaux actuels, d'ici à février 2024, date à laquelle l'Avant projet définitif (APD) sera remis à l'EPCI et soumis à un vote du conseil communautaire pour engager la phase des travaux (prévus de janvier 2025 à juin 2026).

Ces deux journées publiques d'atelier visaient à ouvrir les chantiers d'appropriation de l'ancien tribunal pour les années 2023-2024, par les acteurs du territoire. Cette phase est déterminante car elle permet de constituer la communauté des futurs acteurs, de poser les bases du fonctionnement du site et de sa gouvernance et son modèle économique, et de finaliser l'esquisse en prenant en compte ces données et échanges. Les thématiques abordées au cours de ces journées :

- L'installation de l'Ecole de musique aux côtés des associations et acteurs,
- L'appropriation des espaces utilisables actuels intérieurs (salle d'audience et de délibération, ancien accueil du greffe, cave),
- La mise en place des outils de communication (nom, banderole extérieure, site internet et outils numérique),
- L'ouverture de la cour dans les prochains temps.

Deux types de temps de travail étaient proposés : des fils rouges portant sur les thématiques la journée, et des temps d'ateliers collectifs les lundi et mardi soir et le mardi matin.

Ce document rapporte les informations et débats ayant eu lieu lors de ces journées en collectif et via des entretiens individuels.

2. Liste des participant.es aux ateliers

Une quarantaine de personnes ont été mobilisées au cours de ces journées. L'ordre suivant suit celui de la liste d'émargement et de la chronologie des événements.

Corinne Iller (secrétaire Ecole de musique), Diane Martin (présidente Festi-Rencontres), Quentin Millet (Association Pour une fois qu'on sort), Sébastien Lagrange (musicien), Nathalie Villeroy (Présidente association Oh ! Morvan), Catherine Georgelin (commerçante Un Matin d'Eté), Dominique Peyre (le Mouton Zébré), Sylvie Richoux (Cité des Présents), Catherine Vaillant (commerçante Un Matin d'Eté), Marie Noëlle Martin (Morvan Oxygène), Daniel Martin (VP culture CCMSGL), Sandrine Prud'homme (Morvan Oxygène), Sophie Ribailier (Conseil Départemental 58 + Téléthon), Nicolas Guillot (maitre-nageur piscine intercommunale Château-Chinon), Helen Starvopoulos (professeure de dessin), Yosr Kbairi (sous-préfète de l'arrondissement de Château-Chinon), Patrick Marmion (Mission Numérique de Lormes), Mady Linarès et Janet Watson (Chorale l'Eau vive), Charles Jay (directeur services juridiques CCMSGL), Jean-Marc Saule (directeur services techniques CCMSGL), René Blanchot (président CCMSGL), Sylvain Mathieu (Pdt du Parc, élu régional, local), Luc Martin (producteur boulanger), Bruno Boudot (Football Club), Olivier Ribailier (Morvan Oxygène), Ingrid Berthier et Véronique Diano (GAEC Fromagers du Rebut), Marion Baranton (Ferme de Couveau), Jean-Luc Bongard (PDG BBF), Clémence Davenne (DGS CCMSGL), Noé Martin (agent de développement territorial), Marine Fabre-Aubrespy (architecte AMD-AI), Camille Delong (AMD-AI), Frank Beau (animatrice démarche participative). A cette liste s'ajoutent des entretiens téléphoniques avec Olivier Ganzerli (directeur adjoint de Réso), Florent Thiant (directeur de l'école de musique), Thierry Martin (Morvan Oxygène) et des échanges hors site durant les deux journées, avec Bernadette Jeannot (voisine), Jean-Claude Parent (secrétaire adjoint Fréquence Morvan), Jean-Yves Hebrard (proviseur Lycée des métiers).

3. L'accueil de la future Ecole de musique et les autres activités

Le secrétariat, l'accueil, le bureau du directeur, et le matériel

Il est prévu que le secrétariat et l'accueil de l'école de musique soit situé au rez-de-chaussée sur la partie gauche du bâtiment. Un poste commun ou en binôme est envisagé à ce jour pour assurer le secrétariat de l'école et du lieu.

A l'occasion des journées d'atelier, des échanges ont eu lieu avec la secrétaire de l'Ecole de musique actuelle, son directeur, et le directeur de Réso, en charge pour le Département du portage des salariés et enseignants de l'Ecole.

- La taille du bureau du secrétariat et de l'accueil actuellement prévue est suffisante (bureau de 12m² + espace d'accueil public).
- Pour la secrétaire : il est important qu'il y ait un espace de travail et de la place pour que les personnes s'inscrivant puissent s'asseoir et remplir un dossier.
- Le secrétariat serait situé à l'accueil en bas. Un aménagement du bureau du directeur au premier étage peut être pour des séances de travail en commun avec la secrétaire (une table supplémentaire). Il existera par ailleurs des salles de réunion. Dans tous les cas il est important de prévoir un espace propre isolé en cas de besoin.
- Besoins de boîtes aux lettres ou corbeilles pour 8 enseignants + le directeur. Ces dernières pourraient se trouver soit dans le secrétariat, soit dans le QG partagé alors les associations. Cela permettrait davantage d'échanges entre les acteurs.
- Prévoir un jeu de clés pour chaque enseignant (si beaucoup de personnes ont accès au bâtiment, étudier un mode d'accès par code le cas échéant)
- Les besoins matériels du secrétariat de l'école de musique : un bureau, un ordinateur, ligne téléphonique et internet un copieur (commun avec les autres occupants ; cependant il faudrait qu'il soit également accessible aux professeurs qui viennent le soir), une armoire pour ranger les dossiers administratifs. Une table et une chaise pour permettre la réception des usagers et surtout le remplissage des documents serait un confort supplémentaire pour eux.
- A signaler que les instruments sont entretenus par Réso. Sinon ils sont loués par les usagers, lesquels doivent les faire réviser avant de les rendre.

Partage des salles de musique

- La grande salle de musique au premier étage serait équipée de : piano (électrique dans un premier temps), batterie, clarinettes, etc. Le déplacement des gros instruments peut poser problème, pour des questions de température notamment. Il est donc important que ces instruments restent sur place.

- Le partage de la grande salle est facilement envisageable avec les autres associations proposant de la musique et du chant (Chorale l'eau vive, Pour une fois qu'on sort, Festi-rencontres, etc.).
- Le partage des petites salles de musique ne pose pas de problème, surtout s'il y a des rangements (pour les partitions, chevalets, notamment). L'important est que ces salles soient traitées acoustiquement.
- Les instruments de salle de musique amplifiée et actuelle prévue dans le projet, mais retirée de la première tranche d'investissement, pourraient être installées dans la grande salle de musique en attendant.

Condition de travail des enseignants / direction

- Actuellement il y a 8 enseignants + 1 directeur et la secrétaire. L'école propose : piano, guitare, clarinette, accordéon diatonique, chromatique, etc.
- Un nouveau directeur/trice est en recrutement jusqu'à fin août. Le directeur adjoint de Réso assure l'intérim.
- Actuellement les enseignants sont défrayés au kilomètre mais le temps de trajet n'est pas pris en compte
- Pour Réso : l'idéal d'une Ecole de musique est de proposer 5h par semaine par enseignant. Cela constitue un repère. Plus on est proche des 2-3h par semaine par enseignant sur un même site, moins les enseignants peuvent s'investir localement, participer à des réunions, etc., et ont un emploi du temps complexe et fragile. La question de la redistribution des heures, permettant de faciliter l'intervention des enseignants et de développer l'école se posera dans les années à venir.

Les élèves de l'école de musique

- L'école a actuellement 70 élèves, dont 23 à Château-Chinon (2/3 d'enfants et 1/3 d'adultes)
- Un intervenant constate qu'à Château-Chinon, « La musique passe souvent après le foot ». La raison principale est la moyenne des revenus des habitants, qui est l'un des plus pauvres de la circonscription. Faire deux activités est coûteux, les activités les moins chères seront privilégiées, enfin, pour des raisons de transport et de mobilité il peut être difficile de mener de front plusieurs activités par enfant pour certaines familles.
- Pour le directeur adjoint de Réso, il est très important de favoriser l'inscription des adultes, qui s'investissent en général sur la durée.

- L'école propose de l'accordéon, mais elle pourrait renforcer l'offre de musique traditionnelle, inscrite dans l'histoire et les pratiques de la région. Dans ce cadre, il sera important de se rapprocher de la MPO (Maison du patrimoine oral à Anost). A noter la présence de la Fête de la Vielle à Anost, du Festival de Cornemuse à Arleuf, la Fête de l'accordéon à Luzy.
- L'école pourrait aussi davantage développer les musiques actuelles en direction des jeunes notamment : électro, rap, hip hop.
- Piste : organisation des futures auditions au tribunal (il s'en tient une par trimestre à ce jour)
- Piste : résidence musicale, chorale intergénérationnelle, le lieu pourrait avoir sa propre couleur musicale

Réflexions sur le futur de l'École de danse

- A ce jour de l'éveil à la danse est proposé à Lormes et Corbigny pour les enfants.
- L'équipement ne sera pas doté d'une salle de danse. La MJC, la salle Roman Rolland, le premier étage des Meubles Charles, font actuellement office de salles de danse pour Images et Mouvements et Just Mouving, les Galvachers. Dans la perspective de la réhabilitation de la MJC, l'activité de danse à Château-Chinon pourrait être envisagée.
- Des rapprochements avec Images et Mouvements (danse classique) par exemple seraient intéressants à explorer. Images et Mouvements organise le Festival Traverse des 14 au 28 juillet à Château-Chinon, avec une programmation de haut niveau. Par ailleurs, la danse traditionnelle pourrait aussi être explorée. Des cours seront proposés au Lycée des métiers à la rentrée, via Festi-rencontres.
- Ecole de Dessin : l'exposition des élèves est prévue du 26 septembre au 21 octobre dans la médiathèque

4. L'aménagement des espaces intérieurs du tribunal

L'accès à la salle d'audience

La salle d'audience est actuellement utilisée par l'association Le Mouton Zébré qui anime le Petit marché du mardi soir, pour l'abriter quand il pleut et l'hiver, et faire des réunions et animations. L'objet est d'ouvrir cette salle à tous les acteurs volontaires d'ici à janvier 2025. Plusieurs événements sont proposés. Dans le cadre du Festi-rencontres (29 et 30 septembre), un Pub

éphémère serait organisé le 30 de 10 à 17h. Autour de ces questions, plusieurs sujets ont été abordés :

- Adaptation de la jauge de la salle à sa configuration. Afin de permettre une jauge de 49 personnes, il convient d'aménager deux sorties et une signalétique adaptée. Pendant les ateliers, un deuxième accès a été ouvert, il sera aménagé en vue de la rentrée.
- La décoration de la salle devra faire l'objet d'un échange entre les acteurs : le Mouton Zébré, Festi-rencontres, Morvan Oxygène.
- Diane Martin propose une séance collective de nettoyage en vue de la rentrée.
- Il serait opportun d'amener un escabeau sur le lieu.

Le QG des associations et des acteurs

La salle du rez-de-chaussée à gauche sera dédiée à l'accueil et au secrétariat et au QG des acteurs. L'idée est que cette salle soit appropriée d'ici à janvier 2025, afin de préfigurer son futur usage et sa fonction. L'hiver, malgré le chauffage électrique, il y a une forte déperdition d'énergie en raison de la présence d'un escalier (la chaleur monte). Marine Fabre-Aubrespy propose d'installer un rideau isolant thermique et anti-feu. Chantier à ouvrir.

Entretien des lieux

- Poubelles : chaque utilisateur du lieu devra repartir avec ses poubelles dans la mesure où il n'existe pas de collecte sur ce lieu à ce jour, et que les agents de la Comcom ne pourront se rendre disponibles pour cela (la Comcom peut mettre à disposition de sacs et des instructions à ce sujet).
- Le ménage de remise en état peut être réalisé dans le cadre d'un chantier participatif à la rentrée.
- Des agents d'entretien pourraient passer régulièrement pour faire le ménage dans les salles occupées.
- La Comcom a bouché les fenêtres cassées dans la salle de délibération, afin de sécuriser le lieu.
- Les prises électriques des étages et des espaces non utilisés seront condamnées.
- Une vérification des éclairages extérieurs (deux à ce jour) sera effectuée. Autre piste d'un éclairage avec reconnaissance du mouvement, voire éclairage solaire.

5. L'aménagement et l'ouverture de la cour

Ce sujet a été largement abordé avec tous les acteurs concernés. Il concerne à la fois l'aménagement de la cour et son ouverture (porche et partie basse). Voici ce qu'il ressort des échanges.

L'aménagement des espaces

- Lili, la professeure de dessin pourrait intervenir pour réaliser une peinture des murs de la cour, avec des enfants.
- Des mobiliers avec des palettes récupérées à la déchetterie pourraient être réalisés.

Le Petit marché et la future cour

Les besoins généraux des producteurs du Petit marché sont les suivants :

- D'être présents dans la cour du tribunal, à proximité du bâtiment afin de prendre le matériel stocké, de proposer des animations, notamment pour les enfants.
- D'avoir leur véhicule à proximité du stand (contenus réfrigérés pour la viande, stocks...), avec branchement électrique.
- D'avoir de l'ombre l'été (actuellement sous les arbres au fond de la cour).
- De pouvoir se replier dans le bâtiment quand il pleut ou fait trop froid.

Trois scénarios ont été abordés :

- ***Le marché est en bas, côté Parking Gallois***

Avantages : accès direct par le bas en voiture et à pied des deux côtés. Accès en voiture plus facile pour les clients. Cela permettrait de réaliser une économie sur l'aménagement d'une rampe voiture reliant le Parking Gallois et le site

Inconvénients : éloigné du bâtiment, du matériel entreposé (tables, équipement...), coupé des activités du lieu, pas de possibilité de repli en cas de pluie. Cela nécessite de bloquer une partie du Parking ou bien de minéraliser une partie de l'espace vert actuel.

- ***Le marché est dans la cour et les voitures des producteurs accèdent par le centre ville (comme à ce jour)***

Avantages : cela permettrait de réaliser une économie sur l'aménagement d'une rampe voiture reliant le Parking Gallois et le site

Inconvénients : les gros camions de type Vrac ne passent pas par le porche (mais à ce jour pas de demande effective).

Alternative : si le marché se développe, il peut avoir lieu en partie en bas, notamment pour les gros camions, et dans la cour en parallèle. Etudier la possibilité d'élargir la porte pour que le camion de type vrac puisse passer depuis le centre ville.

Précision : cet accès ne serait réservé qu'aux véhicules de service, pompiers, et Petit marché

- ***Les voitures accèdent au marché via une rampe depuis le parking***

Avantages : le lieu est accessible par le bas, ce qui sécurise mieux l'accès des voitures pour le marché, et permet un accès plus large aux voitures si besoin (pompiers notamment)

Inconvénients : cela minéralise davantage l'accès, avec une rampe pour voiture d'au moins cinq mètres de large. Le coût est plus important. Cela favorisera les circulations automobiles et deux roues dans les deux sens, à moins de mettre des barrières. On sort un peu d'une philosophie du projet qui se construit sur des expérimentations.

La question des conditions d'accès par l'arrière du bâtiment a été l'occasion d'un débat vigoureux. Il en ressort deux lectures différentes, qui n'ont pas donné lieu à une décision tranchée à ce stade.

Il est à noter que les producteurs du Petit marché ont exprimé un point de vue mitigé sur la question. S'ils seraient intéressés de pouvoir accéder par le bas et de permettre le cas échéant à un camion de type Vrac de passer, ils sont sensibles à la préservation de l'espace végétal du contre-bas, au coût de l'opération.

En ce qui concerne l'accès d'un camion de type Vrac par le porche, la solution serait d'élargir le porche (enlever les portes et la partie haute), ce qui dans tous les cas sera fait dans le cadre des travaux. Cela ne règlera pas le fait que l'accès par le porche est plus dangereux, notamment pour un camion de grande taille.

On notera qu'une partie des arguments en faveur d'un accès voiture par le bas imaginaient que les voitures des commerçants resteraient sur le parking. Or cela ne correspond pas à l'usage exprimé, et cela prendrait par ailleurs davantage de temps pour déballer et remballer, car le marché ne dure qu'une heure.

Par ailleurs, le dénivelé actuel rend cette installation potentiellement coûteuse et gourmande en superficie. Le fait de passer le cas échéant par le jardin de la maison mitoyenne permettrait d'éviter la construction d'une rampe à forte pente, car cet espace a conservé la pente d'origine, ce qui n'est pas le cas de

notre parcelle qui a été construite à l'époque dans cette zone à un dénivelé moindre par rapport au parking. L'aménagement d'un simple chemin solutionnerait l'accessibilité PMR et voiture de service.

Les participants se sont accordés sur le fait qu'il était nécessaire de poser tous les scénarios à plat avant de trancher. Un premier devis a été demandé à un entrepreneur de travaux publics concernant une rampe d'accès véhicule. Ces usages devront faire l'objet d'expérimentations progressives, afin de déterminer la meilleure option.

Le petit marché pendant les travaux

La question a été posée de savoir s'il y aurait des possibilités d'installer des stores dans la cour, contre le mur (mais ce serait exposé au soleil). Dans tous les cas, un travail spécifique devra être fait autour de la vie du marché pendant la phase de travaux. L'ouverture de la partie basse côté Parking peut constituer une alternative temporaire, à condition de créer des espaces préservés de la pluie et de stockage du matériel à proximité. Il est possible de planter des arbres à terme et/ou d'installer des parasols de marché.

L'ouverture de la cour, côté porche

Conditions d'ouverture du porche

- la question de l'ouverture en permanence du porche ou par intermittence n'est pas tranchée. Elle dépend des conditions de sécurité et de l'ouverture de la partie basse. Des tests pourraient être réalisés sur une période donnée.

Question de sécurité

Des participants signalent que si des enfants remontent depuis le bas du site et partent en courant vers la sortie, il y a des risques d'accident. Deux points de vue d'expriment :

- Premier point de vue : la responsabilité des enfants reste aux parents/adultes qui en ont la charge. Celle du site est de signaler le danger à la sortie de la cour.
- Second point de vue : Il est plus prudent de mettre une barrière. Deux types de barrières sont évoquées : coulissante (avec système pneumatique) ou portillon. Mais ces dernières doivent pouvoir laisser passer des voitures.

- Débat : une barrière créerait une rupture de la traversée. Cela changerait en partie la philosophie du lieu.
- Par ailleurs, étudier une limitation à 30km/h dans la rue. Pourquoi ne pas mettre en place un trompe l'oeil avec un enfant qui traverse sur la route, comme cela se fait dans d'autres endroits ?

Statut juridique de la cour

Pour Charles Jay (service juridique de la Communauté de communes), à partir du moment où le lieu est ouvert au public, il fait partie du domaine public. Il doit être indiqué que la cour est interdite à la circulation. Si les dispositions ont été prises pour sécuriser le lieu, il n'y a pas de difficulté particulière.

Place PMR

Deux scénarios sont envisagés :

- soit la place PMR est à l'extérieur, côté centre ville, sur le trottoir
- soit elle est à l'intérieur de la cour

Il est question de procéder à des vérifications avant de trancher.

L'ouverture du grillage de la partie basse et la sécurisation de l'escalier

Portillon

La première étape consiste à enlever une partie du grillage et à le remplacer par un portillon s'il est nécessaire de fermer le site. Il peut y avoir un débat sur le fait de fermer ou non cet espace. Il s'agira de voir à l'usage.

Escalier

Dans le même temps l'idée est de mettre dans un garde-corps sur le muret pour éviter les accidents (dénivelé de près deux mètres), ainsi qu'une main courante sur les escaliers. L'espace sera alors accessible aux piétons valides. Cela se ferait dans le cadre d'un chantier participatif (tout ou partie). Pour ces installations, il conviendra de vérifier s'il y a besoin d'une demande d'autorisation des ABF, notamment dans le cadre d'une installation temporaire.

Accès tous piétons et poussettes

Dans un deuxième temps, la question est de créer un accès piéton temporaire ou définitif, et pour les poussettes et fauteuil. Cela suppose des aménagements plus conséquents. La question est de savoir s'ils doivent être temporaires ou pas, et réalisés en chantier participatif ou pas.

Accès voiture en contre-bas par une rampe

La troisième étape, incluse cette fois-ci dans la phase des travaux est de trancher sur la mise en place un accès voiture. Pour cela, il est question de regarder les possibilités de passage. Une première possibilité consiste à mettre la rampe au niveau du haut de l'escalier actuel en passant par la parcelle du tribunal. Une autre serait de créer un chemin en passant par la parcelle de la maison Desgranges, avec pour avantage que le dénivelé est moins important est presque continu avec la partie parcelle végétalisée en contre-bas. *Voir débat autour du marché.*

Préservation du mur

Un arbre pousse sur une partie du muret, près de l'escalier.

- Vérifier si ce dernier doit être abattu.
- Un premier diagnostic paysagé des ligneuses et herbacées des parcelles concernées et mitoyennes, a été réalisée à la suite de ces ateliers par Noé Martin, paysagiste de formation.

6. Les RDV et visites à l'extérieur durant les journées d'ateliers

Rendez-vous avec Bernadette Jeannot, dans son jardin, pour Inspection du mur de soutènement :

Présence de M Jean-Claude Parent (Fréquence Morvan) lors du rendez-vous.

Le mur de soutènement du Tribunal est accessible uniquement depuis sa propriété, et il n'a pas été entretenu depuis plusieurs années. De la végétation spontanée, de type ligneuse, grimpante et herbacée, s'est installée dans le mur (sur la paroi, et au sommet), dans les interstices et autour des barbacanes.

Mme Jeannot souhaiterait que la Communauté de Communes entretienne mieux son patrimoine et voit donc d'un bon œil le projet de réhabilitation du Tribunal. Malgré le développement de ces plantes, le mur est plutôt en bon état. Il nécessitera toutefois un nettoyage, un défrichage et diagnostic complet. Mme Jeannot précise que ce mur de soutènement avait été refait du temps des usines Morvan.

Un érable (très certainement *acer platanoides*), d'environ 10 à 15 m de haut s'est développé très proche de la mitoyenneté, côté Tribunal. Mme Jeannot voudrait que cet arbre soit élagué, ou au minimum que les branches s'orientant vers sa propriété soient coupées.

Le rendez-vous a été l'occasion de préciser que la future connexion entre la route de Nevers et le parking Gallois ne fera pas l'objet d'une circulation ouverte aux voitures (ou alors très exceptionnellement). Cette circulation est avant tout destinée aux mobilités douces.

M Parent et Mme Jeannot ont une vision "historique" de la ville de Château-Chinon, ainsi ils ont pu éclairer la Communauté de communes sur certains points :

Les photos aériennes de 1950 au-dessus du Tribunal (anciennement le siège des usines Morvan) faisaient apparaître 2 entrepôts sur la parcelle n'existant plus aujourd'hui. M Parent et Mme Jeannot ont pu confirmer que ces entrepôts servaient de garage pour la flotte de véhicules de l'usine.

M Parent et Mme Jeannot déplorent la perte de dynamisme de la ville. Ils espèrent que ce projet de réhabilitation du Tribunal pour les associations, et la Cité des Présents puissent apporter un nouveau souffle à la ville.

Visite du Lycée des Métiers François Mitterrand

Le lycée des métiers F. Mitterrand va entreprendre des travaux, à partir d'octobre 2023, dans l'un de ses bâtiments affecté actuellement au stockage de son mobilier non utilisé.

Afin de commencer les travaux le bâtiment va être vidé courant septembre 2023. Le proviseur, M Hebrard, souhaite céder à la communauté de communes tout ou partie de ce mobilier destiné à la déchetterie. Il a été convenu de reprendre contact avec M Morlaix à la rentrée afin de choisir quels meubles récupérer pour aménager le Tribunal.

Atelier de dessin d'Helen Stravopoulos

Helen Starvopoulos, actuellement professeur de dessin, souhaite également céder à la communauté de communes son matériel de dessin et d'Arts plastiques. Il n'a pas été possible de faire un inventaire précis du matériel, mais il est de qualité et peut nécessiter un espace de rangement significatif dans le Tribunal. L'espace à prévoir pour le rangement reste à déterminer avec les architectes. Il a notamment été question de trouver un.e professeur.e de dessin qui viendrait prendre le relais de Mme Starvopoulos.

7. Les futurs événements et autres idées évoquées

L'animation du « QG » au cours des prochains mois

Des associations souhaiteraient disposer d'un « QG » ou espace dédié dans lequel se retrouver, échanger, prendre leur courrier, accueillir du public. Il est prévu de l'installer au RDC, dans l'accueil actuel de l'ancien Greffe du tribunal. Les propositions recueillies sont les suivantes :

- Bruno Boudot (Football Club) propose d'ouvrir une permanence le soir, avec des présences tournantes d'associations. Il imagine la création de projets en commun. Exemple semaine du sport (Morvan Oxygène, Foot, Pétanque, Judo, Badminton, Cyclo...). Y développer l'entraide associative : rechercher des bénévoles, partage de matériel. Par ailleurs, il y aurait une approche inter-générationnelle. Par exemple, faire venir des seniors pour apprendre aux jeunes à jouer aux cartes.
- Pour Thierry Martin (Morvan Oxygène) : la permanence serait une manière de proposer de l'info en direct au public et notamment aux nouveaux arrivants. Il serait intéressant de faire un premier test, entre le 09 septembre et le 25 septembre. Thierry Martin voit la possibilité de travailler pendant ces permanences s'il n'y a personne, ou d'échanger avec d'autres assos. Pour ce faire, il faudrait d'abord avancer sur le partage d'infos sur les assos (on a ici l'idée que les assos pourraient parler les unes des autres)
- Pourquoi ne pas expérimenter un dispositif de troc de service pour les personnes moins disponibles ou précaires ? : du bénévolat contre des places de cinéma, piscine, etc.
- La question du transfert des boîtes ou adresses postales des associations à cette adresse est posée. Il s'agirait d'explorer cette possibilité.
- Le fait que le lieu s'appelle le QG et propose des casiers aux associations et professeurs de l'école de musique ne pose pas de problème aux acteurs interrogés.

Pistes d'événements futurs évoqués pendant les ateliers et partenariats

- La Sous-préfète propose d'utiliser à terme le tribunal pour des réunions, des assemblées et événements, en apportant une contribution
- Le fait de savoir que des associations sont au même endroit peut aider la sous-préfecture à mieux les connaître et coopérer avec elles. En revanche, ne pas faire doublon avec le greffe de la préfecture et sa permanence, qui existe à Château Chinon et reçoit les associations.

Cependant, des interventions pour expliquer les obligations administratives et les aides de la préfecture pourraient être proposées au tribunal.

- La Sous-préfète suggère que des entreprises pourraient venir se rassembler dans ce lieu, afin de travailler des questions communes, relatives à l'emploi, le développement économique, l'international, faire des séminaires. Cela pourrait se faire par un RDV bimensuel par exemple. Thèmes : les métiers en tension, le mécénat d'entreprise et de compétences...
- Des événements pourraient être organisés le soir pour dynamiser le territoire. Des nouveaux arrivants ont parfois du mal à rester en centre ville et rester sur le territoire. « L'idée est que cela donne envie de rester ». Problématiques actuelles du territoire : plus de médecin et de vétérinaire... Un nouveau type d'accueil pour les nouveaux arrivants pourrait être organisé.
- Diane Martin - des RDV réguliers des associations pour se présenter aux autres et à la population.
- Sophie Richoux : Le Musée (Cité des Présents) peut proposer des activités. Par exemple rencontre régulière autour d'un objet.
- Idée émise que les spectateurs du cinéma, viennent boire un verre après les séances quand les cafés sont fermés. Voir avec Lili, Diane Martin, David Beaudequin.

« Une nouvelle manifestation inter-associative qui n'existe nulle part ailleurs » ?

Après échanges avec Bruno Boudot et Thierry Martin, une idée a été évoquée. Il s'agirait d'organiser un événement inter-associatif et interactifs, inédit, pour juin 2024. Il reposerait par exemple sur une dizaine de challenges dans tous les domaines (mini-raïd sur le parking, pétanque à l'aveugle, dessin, chant, musique, cuisine, pêche...). Ce ne serait pas organisé sur un mode compétitif mais de découverte/créatif. Cet événement ne serait pas un championnat ou une kermesse mais encore autre chose. Il serait accessible aux enfants ou à des équipes « familles ». Cela permettrait à chacun de découvrir des activités, de sortir de l'aspect compétition-excellence, de créer un événement fédérateur. Il serait présenté comme un événement multi-activités inter-associatif inédit.

Une clé serait de trouver la manière d'évaluer les équipes. Ce serait sur un mode créatif, avec des prix originaux pas liés à la performance en elle-même. T. Martin parle « d'un événement déjanté, avec un regain d'humanité qu'on redoute sinon d'avoir perdu ».

Les associations se rassembleraient dès octobre pour concevoir cet événement. Il aurait lieu dans la cour et côté parking. Il s'agirait de lui trouver un nom avant la fin de l'année.

Cela pourrait avoir une vraie portée à terme car ce type d'événement casse les codes de la séparation des milieux (culture, sport, social, environnement...), permet d'associer beaucoup de publics, y compris porteurs de handicaps. C'est très moderne en terme d'approche sur la transversalité, l'émancipation. Morvan Oxygène a l'habitude d'organiser des événements originaux.

Ce sujet pourrait être évoqué autour du déjeuner le 09 septembre, et présenté à la réunion d'octobre.

Les projets d'occupation de la salle d'audience dans les prochains mois

9 septembre 2023 - Forum des associations

- Pour les associations présentes, l'idéal aurait été de faire un événement en commun, avec des démonstrations l'après-midi au tribunal. Idées évoquées : contes-lectures (Mouton Zébré), mur d'escalade, mur de tennis, tennis de table, dessin, musique (les musiciens pourraient emmener les gens vers le tribunal), Ecole de musique, danse, foot, pêche, animation par le Centre social.
- Au 11 juillet, la communauté de communes avait sollicité la mairie au sujet de l'organisation du forum.
- L'idée est que le tribunal puisse participer à l'événement. Des « portes ouvertes » pourraient être proposées, autour d'un déjeuner le midi pour les associations et acteurs.

29 et 30 septembre - Festi-rencontres 2023 (musique écossaise et irlandaise)

- Le 30 septembre au tribunal. Musique et Pub – de 10-17h – sessions ouvertes de 10h à 15h et pub de 15h à 17h avec diffusion du match de la Coupe de monde rugby : Argentine-Chili
- Ménage et aménagement de l'espace, mise en place d'un système de diffusion (à déterminer).
- Jauge – de 50 à l'intérieur / deux accès ouverts.
- Buvette : accord pour la licence 2 obtenu.

30 septembre – Assemblée Générale de Morvan Oxygène

- Même jour que Festi-rencontres (le 30 septembre). Si l'AG démarre à 19h30, il devrait y avoir le temps d'organiser les deux événements le

même jour. Reste à voir si la jauge sera suffisante pour accueillir les participants.

- Dans ce cas, trois associations devront se coordonner (Festi-rencontres, Mouton zébré et Morvan Oxygène). Une rencontre peut être proposée par la Comcom pendant l'été ou début septembre.

Novembre 2023

- Dans le cadre du Mois du film documentaire, dont le thème national pour 2023 est "Prendre la parole", le service Culture aimerait organiser une projection au Tribunal. Il s'agirait du documentaire sur les Grands voisins (Paris). Voir le lien.

09 décembre – le Téléthon

- Sophie Ribaillier propose d'organiser un événement pour le Téléthon dans la grande salle et la cour :
- Exemples d'animations : escalade, handi-sport, Dream, tournoi d'échec, macramé...
- Ex : prix 1 euro pour participer. Pour information, l'événement a rapporté 7000 euros en 2022

Un calendrier des événements du lieu est en cours de réalisation.

8. Nom du lieu et outils de communication

Le nom du lieu

Au cours des ateliers, un exercice de recherche de noms a été réalisé. Il complète celui réalisé durant l'étude de faisabilité de 2022 et sera suivi d'un questionnaire adressé à tous d'ici la rentrée. Plusieurs explorations ont été proposées autour du nom du lieu, du QG, de la salle polyvalente, de la cour. Mais aussi des valeurs du lieu.

- Les valeurs : Partage, activité, convivialité, échange d'idées, communs, Morvan.
- Indications : les noms simples sont les plus efficaces
- Premières pistes de noms du lieu : la Parenthèse ; Le Point Commun ; Le Comme 1 ; Le Trait d'Union ; Le village ; Le Château ; Le Tribunal ; La Tribune ; Le Tribunal ; La Cour ; le Petit Morvan ; Le Morvinal ; L'Usine ; La Réserve ; Là où on Sème ; Le Maquis ; La Passerelle ; Le 3.

- Nom de la traversée (cour) : La passerelle ; le Passage ; la Traverse ; Le Sentier ; La Promenade du Château.
- Nom de la salle polyvalente : La Tribune, le Morvan, l'Artelier, le BAO (bouche à oreille)
- Nom du QG : Le QG ; Le Maquis ; Le 360 ; La Passerelle

L'enseigne extérieure

- L'idée est que le lieu soit visible de loin, qu'une signalétique soit visible en voiture, à pied route de Nevers et depuis la place Notre dame.
- Hypothèse 1 - Flamme accrochée au lampadaire au-dessus du QG
- Hypothèse 2 - Drapeaux accrochés aux fenêtres (mais moins visibles de la place Notre dame). Pistes : trois drapeaux qui déclinent les phases du projet ou bien ses différentes approches
- Des affichages accrochés aux poteaux de rues ont été évoqués par Morvan Oxygène (signalétique sandwich efficace pour annoncer des événements). Remarque : actuellement, on ne pense pas à lire les affiches collées sur les vitres, car on a le sentiment qu'elles sont anciennes
- L'idée est de mettre le nom du lieu et des explications à part sur des affiches collées sur le tribunal
- Consulter des boîtes de publicité / recherches ton de couleur Lili / charte graphique par la Comcom.
- Importance de travailler la façade pour qu'elle se détache (cf. Le Cornemuse) et indiquer que ce lieu est « autre » (fresque en phase de préfiguration ?)

Les outils de communication numériques

- Après débat, il est convenu que le lieu doit se doter de plusieurs outils complémentaires : un site internet, un réseau social, des imprimés, des affiches et une signalétique, du bouche à oreille.
- Le Facebook peut être celui de la Comcom, ou bien un réseau social dédié. A débattre.

Les autres outils de communication papier et traditionnels

- Créer un annuaire des associations sur le modèle du Guide des producteurs locaux réalisé par la Comcom.
- Créer un calendrier des événements et agenda commun
- Créer une Newsletter
- Réaliser un flyer pendant le forum des associations

- Le bouche à oreille. Pour D. Peyre, c'est le plus efficace. Il en découle une idée : le BAO – Bouche A Oreille. A chaque événement, chacun aurait pour mission de passer l'info oralement à 3 personnes, en lui demandant de le faire passer à 2 personnes, qui le ferait passer à une personne. A tester.

Equipement numérique du bâtiment

- Photocopieur, réseau wifi, ordinateurs. Le cas échéant 6 PC fixes ou portables pour des formations + un vidéoprojecteur.
- Deux prises RJ 45 par salle
- Choix des antennes et box : à préciser

9. Premières questions de gouvernance et de création de communs

Questions de gouvernance et de communs soulevées

- Le lieu s'adresse aux acteurs institutionnels, associatifs, économiques et au public en général. Quelles seront les frontières entre ces mondes, mais encore les valeurs communes ?
- Pour la Sous-préfète il est important de bâtir ces communs pour le territoire. Elle fait référence à Elinor Ostom, prix Nobel d'économie 2009. Concernant les limites, il faut faire un travail pour définir les valeurs de ce lieu, ses règles, et ses « punitions », si elles ne sont pas respectées.
- Le lieu pourrait aussi travailler sur la parentalité. Comment les parents se rencontrent-ils pour partager leurs questions, leurs expériences ?
- La question de l'ouverture du soir. Les agents ne peuvent pas gérer le lieu le soir. Donc voir comment ce dernier pourrait vivre concrètement le soir ?
- Le lieu pourrait travailler autour des DATA, des données ouvertes de territoire, voire de l'IA.
- Une histoire du lieu serait importante à réaliser : des usines Morvan, du tribunal... Voir avec la Camosine à Nevers, Pierre Perret, historien...

Les clés

- Ok pour les récupérer à la Comcom.
- Installation à terme d'une éventuelle Boîte à clés.

Version 1 du 11 août 2023. A amender le cas échéant par les acteurs.